



PARTENAIRE
DE LA SANTÉ ANIMALE
DEPUIS 1933

Assemblée Générale Mixte

29 mai 2018 14h30

www.vetoquinol.com

Ordre du jour

PARTIE ORDINAIRE

Rapport de gestion de VETOQUINOL SA,

Rapport de gestion du groupe,

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017 et sur les comptes consolidés,

Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et rapport sur les opérations d'attribution gratuite d'actions prévu par l'article L.225-197-4 du Code de commerce,

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Affectation du résultat de l'exercice,

Fixation du montant des jetons de présence,

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués au titre de l'année 2018.

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Etienne FRECHIN Président du conseil d'administration

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Matthieu FRECHIN Directeur Général

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Jean Yves RAVINET Directeur Général Délégué,

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Alain MASSON Directeur Général Délégué

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approbation desdites conventions.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Matthieu FRECHIN

Renouvellement du mandat d'administrateur de Louis CHAMPEL

Nomination d'un nouvel administrateur indépendant (Mme PACAUD)

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 80 € par action soit un prix global maximal de 66.500.000 €.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux (sous conditions de performance) de la Société et des entités liées.

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 €, ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un placement privé

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 10.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant maximal de 20.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 10.000.000 €, pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Pouvoirs.

COMPTES SOCIAUX DE VETOQUINOL SA 2017

Compte de Résultat

Bilan

Compte de résultat VETOQUINOL SA 2017

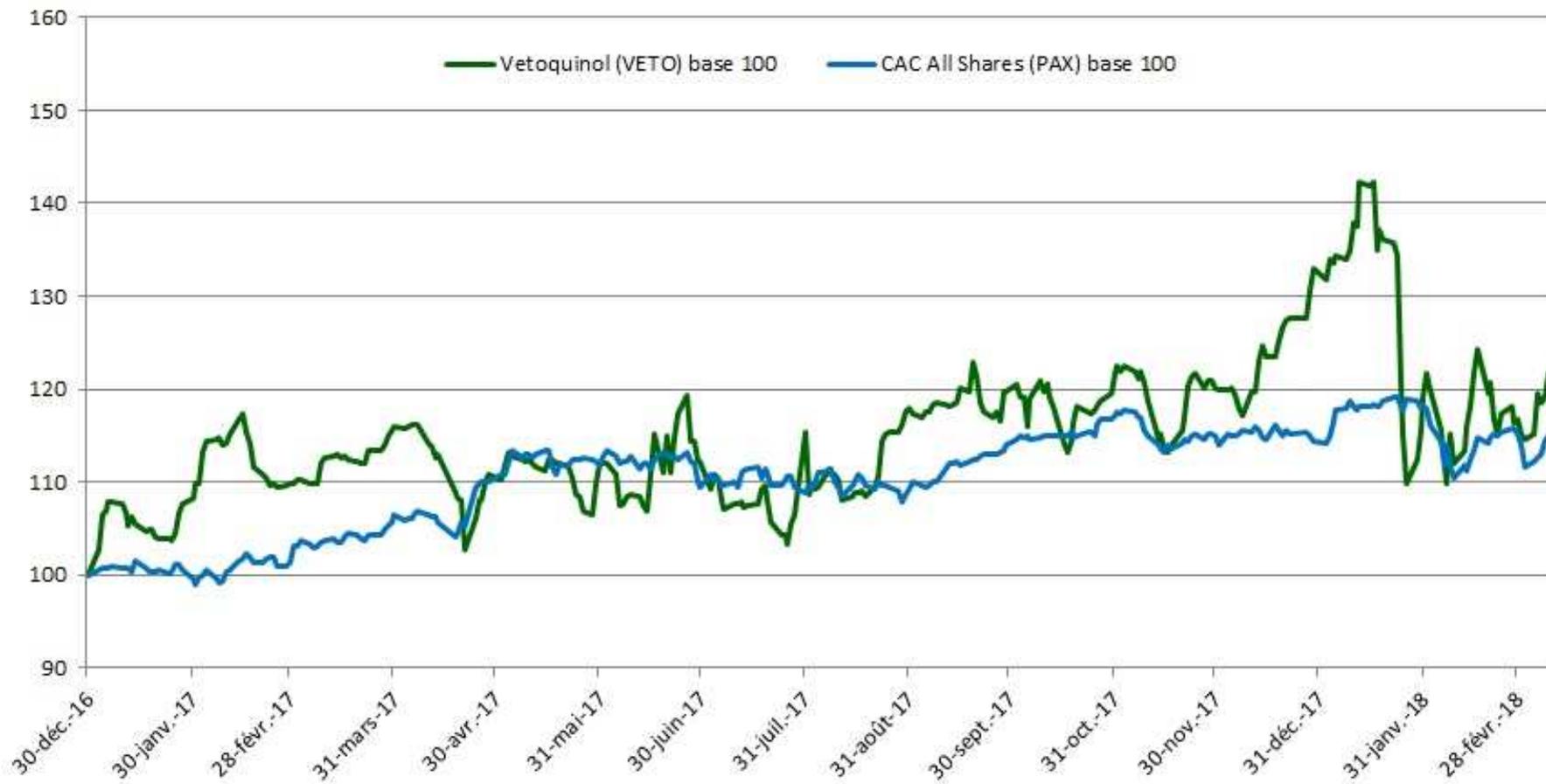
En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Chiffre d'affaires	130 838	125 288	4,4%
Autres produits d'exploitation	6 457	7 197	-10,3%
Produits d'exploitation	137 295	132 485	3,6%
Achats et variation de stocks	-40 096	-39 063	2,6%
Services extérieurs	-26 083	-26 903	-3,0%
Impôts et taxes	-3 841	-3 777	1,7%
Charges de personnel	-47 304	-45 073	5,0%
Autres charges d'exploitation	-1 754	-1 667	5,2%
Dotations et Reprises d'exploitation	-6 817	-6 799	0,3%
Charges d'exploitation	-125 896	-123 282	2,1%
Résultat d'exploitation	11 399	9 204	23,9%
Produits financiers	12 846	6 255	105,4%
Charges financières	-3 372	-3 902	-13,6%
Dotations et Reprises financières	-94	140	-167,2%
Résultat financier	9 379	2 493	276,2%
Résultat courant avant impôts	20 779	11 697	77,6%
Produits exceptionnels	61	58	4,8%
Charges exceptionnelles	-34	-110	-69,1%
Dotations et Reprises exceptionnelles	-522	-247	111,8%
Résultat exceptionnel	-496	-298	66,1%
Participation des salariés	-582	-468	24,2%
Impôts sur les bénéfices	2 015	1 263	59,5%
Résultat net de l'exercice	21 716	12 193	78,1%

Bilan VETOQUINOL SA 2017

En milliers d'euros	2 016			2 017		
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	41 001	-	21 876	44 981	-	24 099
Immobilisations corporelles	95 438	-	29 195	104 010	-	33 480
Immobilisations financières	121 821	-	121 790	117 438	-	117 403
Actif immobilisé	258 260	-	172 861	266 429	-	174 981
Stocks et en-cours	27 515	-	26 527	28 987	-	28 293
Clients et autres créances	45 629	-	45 385	41 741	-	40 924
Valeurs mobilières de placement	33 946	-	33 946	35 760	-	35 760
Disponibilités	47 703	-	47 703	60 460	-	60 460
Actif Circulant	154 793	-	153 562	166 948	-	165 437
Comptes de régularisation - actif	400	-	400	601	-	601
Total Actif	413 453	-	326 823	433 979	-	341 020
			-			-
Capital			29 705			29 705
Primes liées au capital			41 126			41 126
Autres réserves et report à nouveau			137 091			144 187
Réserve légale			2 970			2 970
Résultat de l'exercice			12 193			21 716
Provisions réglementées			3 754			4 170
Subventions d'investissement			-			-
Capitaux propres			226 840			243 875
Autres fonds propres			889			113
Provisions pour risques et charges			1 304			1 407
Dettes financières (inclus cash poolign passif)			58 018			58 238
Fournisseurs et autres dettes			35 906			35 880
Comptes de régularisation - passif			3 866			1 508
Total Passif			326 823			341 020

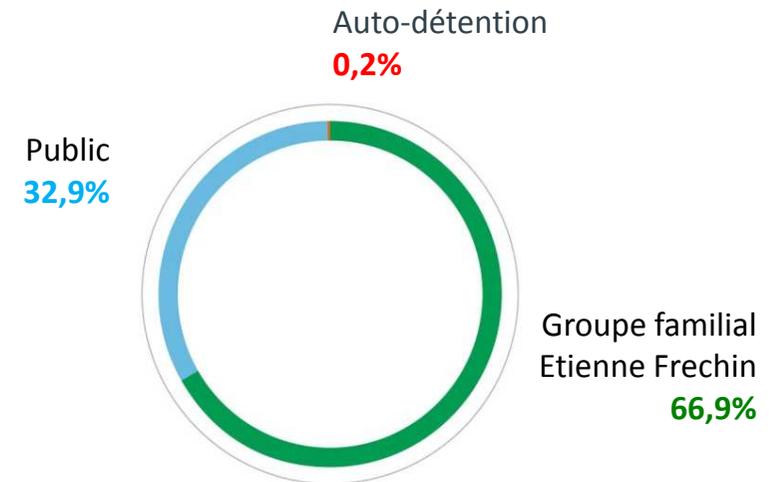
2017, belle performance boursière

› Cours de Bourse du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : **+32,9%**



Vetoquinol, un Groupe familial indépendant

› Actionnariat au 31 décembre 2017



› Intégration du nouvel indice NYSE Euronext « Family Business »

› Projet de résolutions à la prochaine Assemblée générale du 29 mai 2018

- Dividende de **0,46 €** par action (+7%), soit un pay out de **15,7%**
- Nomination d'une nouvelle administratrice indépendante

Comptes Consolidés 2017

Compte de résultat

Flux de trésorerie

Structure financière

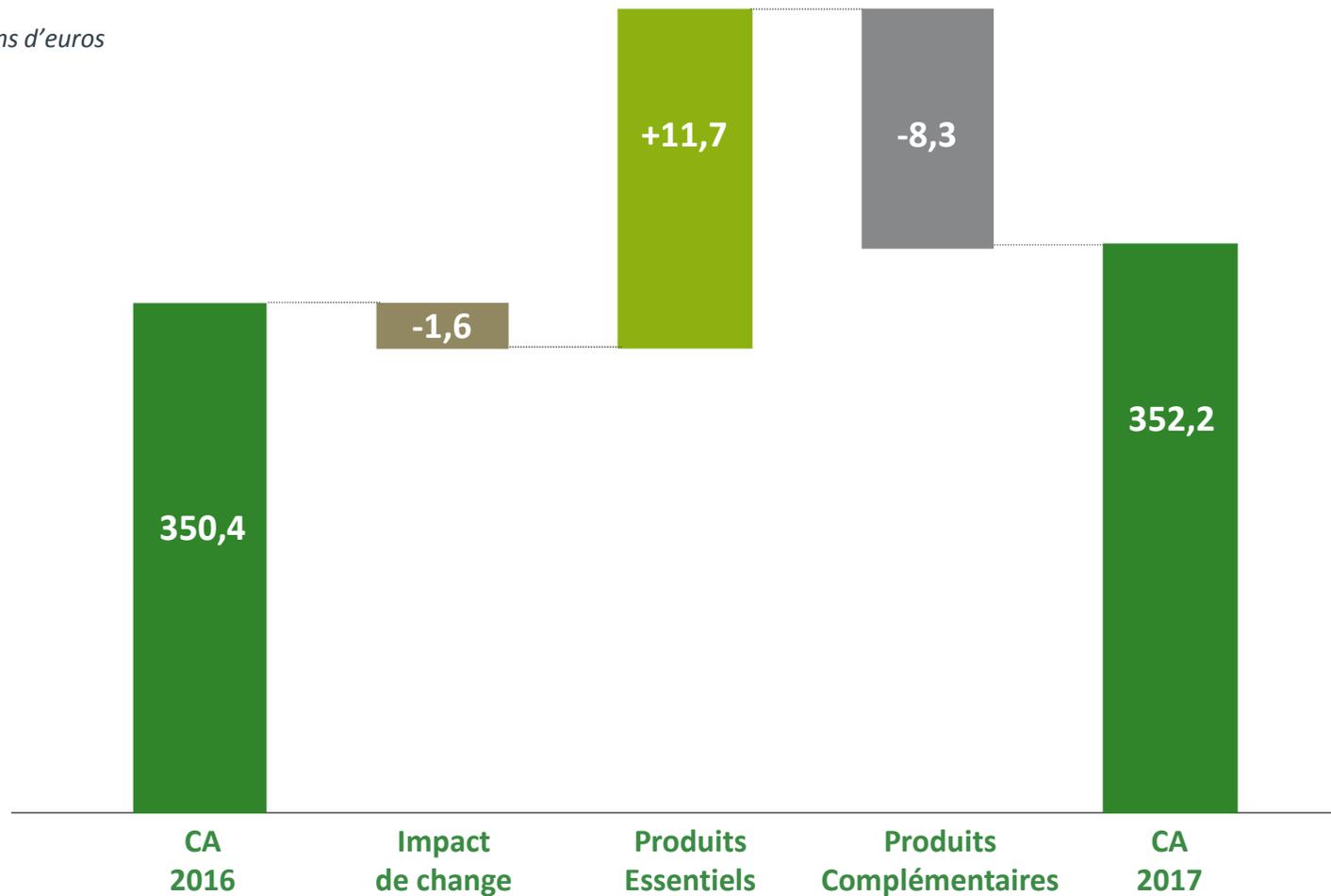
Progression de tous les indicateurs en 2017



Forte croissance des produits Essentiels +7,6%

- › Dans un marché mondial en croissance estimée de l'ordre de +2%*

CA en millions d'euros



*Estimations Vetoquinol

Diminution progressive du poids des antibiotiques

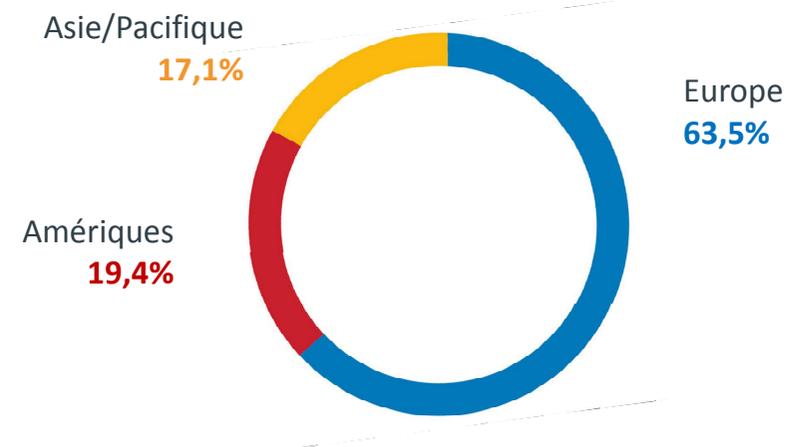
> Diminution progressive du poids des antibiotiques chez Vetoquinol

- 2011 : **43%** du CA → 2017 : **32%** du CA → Prévision 2021 : **25%** du CA

> Impact de la baisse sur le CA 2017

- Europe : **-6,1%**
- Hors Europe : **+7,3%**

Répartition des ventes 2017 d'antibiotiques par territoire



> Domaine d'expertise historique du Groupe, **3 axes prioritaires** :

- Antibiotiques de première intention privilégiés aux antibiotiques d'importance critique
- Prévention des infections
- Traitements alternatifs aux antibiotiques

Leviers positifs sur la rentabilité

- › Mix produit plus rentable
 - Croissance des produits Essentiels
 - Rentabilité nettement supérieure aux produits Complémentaires

- › Mix marge amélioré grâce à la rationalisation du portefeuille produits
 - Rationalisation de produits à faible marge et du nombre de présentations

- › Forte progression de la rentabilité opérationnelle
 - OPEX sous contrôle
 - +100 points de base du taux de ROC

- › Modernisation de l'outil industriel de Lure (France)
 - 2^e phase d'un programme de 5 années
 - Extension de l'unité de production des injectables

Innovation renforcée avec le plan stratégique In Motion

Accélération de la stratégie d'innovation

- › Renforcer le budget R&D
 - 2016 : 6,9% du CA → 2017 : 7,2% du CA
- › Regrouper Business Development et recherche
- › Accélérer les partenariats R&D innovants et partager les risques
- › Renforcer l'innovation
 - Équilibrer innovation et cycle de vie
 - Investir en biotechnologie : anticorps monoclonaux, protéines recombinantes, thérapie cellulaire
 - Rechercher des alternatives aux antibiotiques : vaccins, phages, immunostimulants

Acquisition de VetCom

- › Étoffer la gamme de produits d'aide à la reproduction chez les bovins et porcins
- Société autrichienne créée en 1998
- 2 produits : Reprocine[®]/Longacton[®] et Oestracton[®]
- Renforcer les produits Essentiels en Europe puis hors Europe
- Aucun effectif, ni site industriel repris



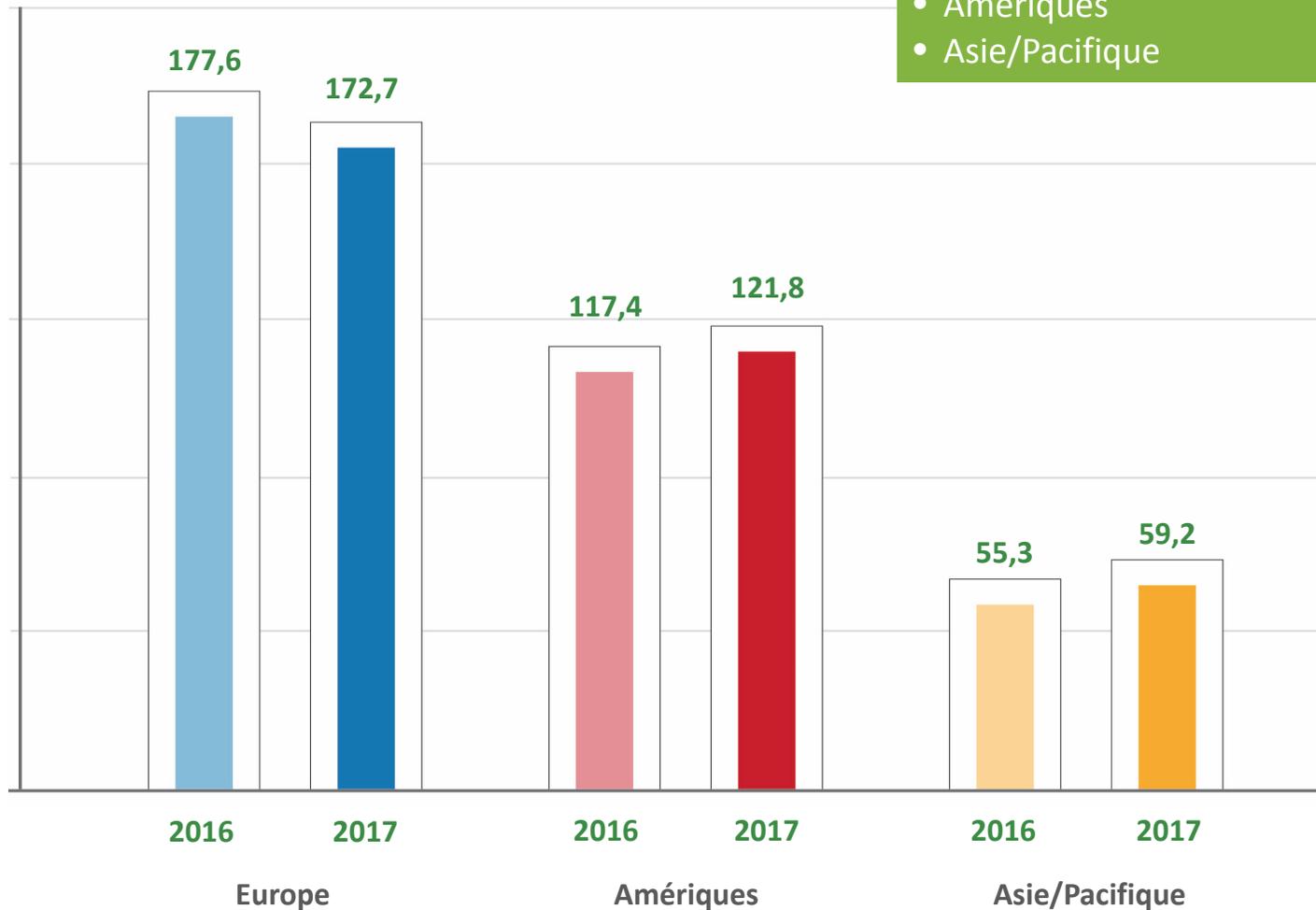
Partenariat en Biotech PAT

- › Prise de participation de 2% au capital de Plant Advanced Technologies PAT
- Société française spécialisée dans les biomolécules végétales
- Potentiel de source alternative de principe actif pour les futurs médicaments vétérinaires
- Développement de procédés de production de principes actifs sur des plantes hors sol



Chiffre d'affaires 2017 : 353,7 M€ (à change constant)

CA en millions d'euros



Performance organique des territoires

- Europe -2,8%
- Amériques +3,8%
- Asie/Pacifique +6,9%

Compte de résultat

Forte progression des rentabilités opérationnelle et nette

En M€	31/12/2017	% du CA	31/12/2016	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	352,2		350,4		+0,5%
Marge sur achats consommés	240,5	68,3	234,1	66,8	+2,7%
Charges externes	(73,0)	(20,7)	(72,8)	(20,8)	+0,3%
Frais de personnel	(111,0)	(31,5)	(105,4)	(30,1)	+5,3%
Impôts et taxes	(4,6)	(1,3)	(4,8)	(1,4)	-4,5%
Autres produits et charges	6,3	1,8	5,4	1,6	+15,3%
Amortissements et provisions	(12,2)	(3,3)	(14,5)	(4,1)	-16,5%
Résultat opérationnel courant	46,0	13,1	42,1	12,0	+9,4%
Résultat opérationnel	45,6	13,0	40,0	11,4	+14,1%
Résultat financier	(2,3)	(0,7)	(0,2)	(0,1)	ns
Résultat avant impôts	43,3	12,3	39,8	11,4	+8,8%
Impôts sur les sociétés	(8,4)	(2,4)	(11,8)	(3,4)	-28,9%
Quote-part de résultat mis en équivalence	(0,1)	ns	(0,1)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	34,8	9,9	27,8	7,9	+25,2%
EBITDA	57,4	16,3	56,1	16,0	+2,3%

Flux de trésorerie

En M€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part du Groupe	34,8	27,8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	55,3	54,9
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	41,2	43,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(15,7)	(13,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(14,6)	(13,7)
Variation de la trésorerie	9,7	16,2

> Activités d'investissement en 2017

- 11,1 M€ d'immobilisations corporelles
- 2,6 M€ d'immobilisations incorporelles

Solide structure financière

En millions d'euros



Renforcement des fondamentaux de Vetoquinol

- › Forte dynamique des produits Essentiels
- › Amélioration des performances opérationnelles
- › Bonne génération de cash
 - Flux de trésorerie opérationnel supérieur à **40 M€**
- › Solide structure financière
 - Capitaux propres de **335,7 M€**
 - Trésorerie nette positive de **97,5 M€**
 - Forte capacité d'endettement

De solides fondamentaux en phase avec le plan stratégique In Motion

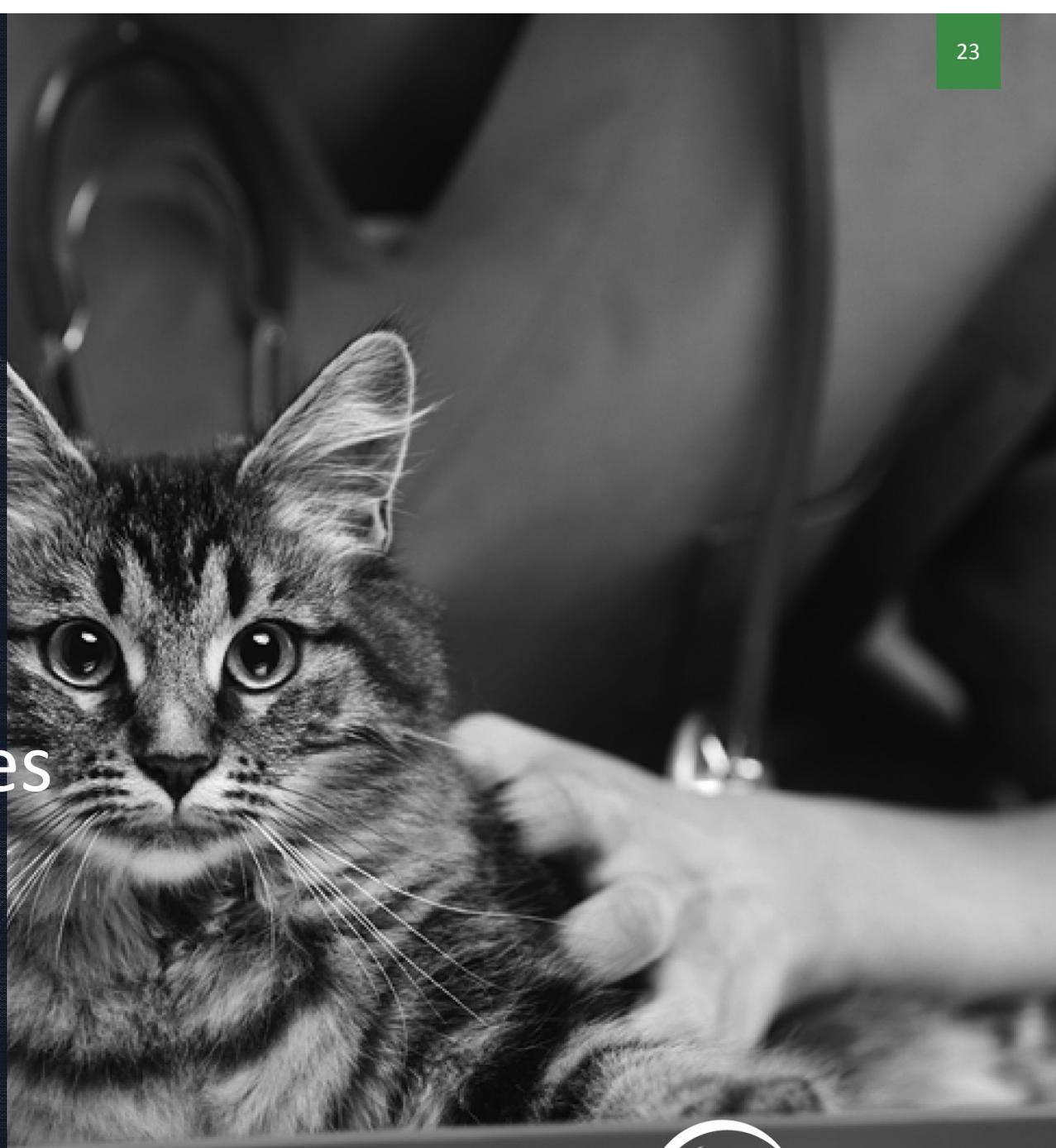
Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



Rapport des Commissaires aux Comptes

Vote des Résolutions

Résolutions à
caractères ordinaires



1^e Résolution - approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 21 716 033,19 Euros.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

2^e Résolution - approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 34 831 049,57 Euros.

3^e Résolution – affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 21 716 033,19 Euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau 53 287 296,32 Euros, de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au dividende de 0.46 € par action	5 465 674,92 €
A la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	<u>69 537 654,59 €</u>
TOTAL	75 003 329,51 €

4^e Résolution – jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 153.000 Euros le montant global annuel brut des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

5^e Résolution - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués au titre de l'année 2018.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, **approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables au Président, au Directeur Général, et aux Directeurs généraux délégués,** tels que présentés dans ce rapport.

6^e Résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Etienne FRECHIN, Président du conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Etienne FRECHIN en raison de son mandat de Président du conseil d'administration de la société.

7^e Résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Matthieu FRECHIN, Directeur Général

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Matthieu FRECHIN en raison de son mandat de Directeur Général de la société.

8^e Résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Jean-Yves RAVINET, Directeur Général Délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Jean Yves RAVINET en raison de son mandat de Directeur Général Délégué de la société.

9^e Résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Alain MASSON en raison de son mandat de Directeur Général Délégué de la société.

10^e Résolution - conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et engagements réglementés, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées

11^e Résolution - renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Matthieu FRECHIN, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

12^e Résolution - renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Louis CHAMPEL, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

13^e Résolution - nomination d'un nouvel administrateur indépendant (Mme Pacaud)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Elisabeth PACAUD en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

14^e Résolution - Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 80 € par action soit un montant global maximum de 66.500.000 €

Cette autorisation est demandée pour permettre notamment :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi)
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la réglementation applicable,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur

Résolutions à caractères extraordinaires



15^e Résolution - Autorisation à consentir au conseil d'administration, à l'effet de procéder :

- à l'**attribution gratuite d'actions** à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux (sous conditions de performance) de la Société et des entités.
- Dans la **limite de 1 000 000 d'actions**, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 8 % de ce nombre total d'actions attribuées, soit au total 80.000 actions »
- **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
- Pour une durée de 38 mois

16^e Résolution - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration

- à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un **montant maximal de 10.000.000 €**
- ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de **5.000.000 €**,
- **avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
- pour une durée de **vingt-six mois**

17^e Résolution - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration :

- à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital pour un montant maximal de **10.000.000 €**
- ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de **5.000.000 €**,
- dans le cadre **d'une offre au public, avec droit de priorité**
- **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,**
- **pour une durée de vingt-six mois**
- à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission,

18^e Résolution - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration

- à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant **maximal de 10.000.000 €**,
- ou à l'attribution de titres de créances, **pour un montant maximal de 5.000.000 €**
- à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission
- **dans le cadre d'un placement privé**
- **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
- pour une durée de vingt-six mois

19^e Résolution - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, à l'effet :

- d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un **Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe** qui devrait alors être mis en place
- pour un **montant maximal de 10.000.000 €**, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail
- pour une durée de vingt-six mois
- Dans le cadre de l'obligation permanente

20^e Résolution - Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant maximal de :

- **20.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre**
- **et de 10.000.000 €, pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.**

21^e Résolution - pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités